

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 8 JUIN 2020

Présents : Mmes CASTANIER – DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M - SIRMAIN
Sandrine - TEYSSEDE.

Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY – POUGENQ –
SIRMAIN Samuel.

Absents et excusés : Néant

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 25 mai est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

✚ **Désignation des délégués du conseil municipal auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Montbazens - Rignac**

- Mme Béatrice FERRAND - 3, rue du Couvent - 12390 MAYRAN

- Mme Claudine TEYSSEDE - Le Bruel - 12390 MAYRAN

✚ **Désignation d'un délégué auprès du SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents)**

- M. Sébastien POUGENQ - 1, impasse des Fougères, Les Janenques, 12390 MAYRAN

✚ **Désignation d'un délégué des élus auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

- Collège des élus :

Mme Marion DALPAYRAT - 1, Route des Ausselets, Ruffepeyre, 12390 MAYRAN

✚ **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

- Mr GOTTARDO Anthony - Puech Tournez, 12390 MAYRAN

Les Commissions Communales sont présidées de droit par le Maire

✚ **Création d'une commission consultative MAPA**

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

CONSIDÉRANT qu'en deçà des seuils européens, la collectivité peut passer ses marchés selon une procédure adaptée.

CONSIDÉRANT qu'il est possible de constituer au sein de la collectivité, une commission consultative qui pourra intervenir spécifiquement à l'occasion des procédures adaptées afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats.

Le rôle de la commission consultative MAPA sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires.

La commission MAPA sera convoquée pour les marchés de fourniture, services et travaux dont les montants estimés sont supérieurs ou égaux à 40 000€ HT.

La commission sera composée du maire et de 6 conseillers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de la « Commission Consultative MAPA » telle que définie ci-dessus.
- APPROUVE la composition, le rôle et le fonctionnement de la commission
- DESIGNNE comme membres de la commission consultative MAPA :

- Mme CASTANIER Nadège,
- Mme FERRAND Myriam,
- Mr FRAYSSE Kévin,
- Mr MIQUEL Jean-Claude,
- Mr MOULY Francis,
- Mr POUGENQ Sébastien,

Nomination des délégués auprès des Commissions Communales

COMMISSION TRAVAUX - VOIRIE

- Mr DUPRE Rémi
- Mme FERRAND Myriam
- Mr MOULY Francis
- Mr MIQUEL Jean-Claude
- Mr POUGENQ Sébastien
- Mr SIRMAIN Samuel

Les élus décident à l'unanimité de créer des Commissions lorsqu'il est nécessaire d'étudier des dossiers et ainsi de faire participer chaque élu à la préparation des décisions à prendre.

COMMISSION « SITE INTERNET »

- Mme CASTANIER Nadège
- Mme DELMAS Emeline
- Mr DUPRE Rémi
- Mme FERRAND Myriam
- Mr MIQUEL Jean-Claude
- Mme SIRMAIN Sandrine
- Mme TEYSSÈDRE Claudine

Acquisition d'une parcelle pour l'agrandissement d'un chemin au PUECH de JONET

- Vu le projet de construction d'une maison d'habitation en zone Urbanisable de la carte communale située au Puech de Jonet qui nécessite l'aménagement du chemin pour le rendre carrossable,
- Vu l'accord des propriétaires riverains concernés, et leur approbation du DA du géomètre qui a permis de déterminer les surfaces,

Il convient d'acquérir une parcelle appartenant à Mme LACOMBE Muriel, d'une surface de 348 m2.

Acquisition d'une parcelle à proximité des ateliers communaux et de la salle polyvalente

- Vu la proposition de Monsieur BOU Hervé de céder à la commune un morceau de parcelle lui appartenant suite au projet de vente de sa maison sise aux Janenques - 5, route du stade, section A n° 921,
- Vu l'intérêt de l'emplacement de cette parcelle due à la proximité avec les ateliers communaux ainsi que la salle polyvalente communale,
- Vu l'accord de principe donné par le Conseil Municipal lors de la séance du 21 octobre 2019,

Il convient d'acquérir une parcelle appartenant à Mr BOU Hervé, d'une surface de 481 m2.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions approuve ces acquisitions,

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire expose que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) ayant été transféré à la Communauté de Communes du Pays Rignacois, le conseil communautaire a désigné un délégué auprès du **SMBV2A**, cependant l'organisme demande qu'il soit désigné un conseiller référent par commune, afin que toutes puissent être représentées : L'ensemble des élus désignent Mr Kévin FRAYSSE comme référent communal auprès du SMBV2A.
- Monsieur le maire demande si les élus souhaitent que soit constitué un CCAS, sachant que la loi NOtre de 2015 a rendu facultative la création d'un CCAS aux communes de – de 1 500 habitants et que le CIAS remplit d'ores et déjà les fonctions qui étaient dévolues aux CCAS. De plus depuis 2015 le budget annexe a été intégré au budget principal de la collectivité, les élus pouvant remplacer l'ancienne instance lorsque des décisions relevant du social et sortant du champ du CIAS, les dépenses pouvant être prises en charge sur le budget communal, ce qui est le cas des frais d'installation du matériel de Présence verte, (organisme visant à aider aux politiques de maintien à domicile des personnes âgées). Les élus décident de ne pas créer de CCAS et verrons plus tard si le besoin s'en faisait sentir.
- Monsieur le maire rappelle que tous les ans, début septembre a lieu une exposition d'artistes et artisans, Cré'art, exposition à laquelle participe l'école, en exposant les réalisations des enfants, et que certains exposants proposent le lundi matin des ateliers à destination des élèves. Cette année, ne sachant pas si nous pourrions réellement tenir une telle exposition à l'horizon du mois de septembre, et, l'école, à cause de la période de confinement, ne pouvant pas fournir de créations, l'ensemble des élus s'accordent avec le fait que cette exposition ne soit pas tenue en septembre de cette année. Un courrier sera envoyé à tous les exposants susceptibles d'être intéressés afin de les en informer. Une commission sera créée pour organiser l'exposition de 2021.
- La 1^{ère} édition du budget, version qui avait été distribuée à l'ensemble des élus à la fin de la séance d'installation est présentée et commentée. Le budget sera adopté lors de la prochaine séance.

Après avoir proposé de choisir entre les lundis ou les vendredis pour la réunion des adjoints et les séances du conseil, Monsieur le maire, l'ordre du jour étant épuisé, déclare la séance close à 23h00.

Avant de partir un 2nd et dernier lot de masques est remis aux élus afin que ceux-ci puissent en faire la distribution.